



Procès-Verbal N°23

de la réunion du SIPER le 22 janvier 2025

Présents :

Avilley : Clolery Erick

Bonnal : Wicky Danièle

Fontenelle Montby : Savourey Joseph

Mondon : Cornet Charles Henri

Montagney Servigney : Lionel Louis

Rougemont : Collery Martine, Culot François-Xavier, Ducroux Séverine, Chagué Benoît, Salvi Thierry

Tallans : Tognol Céline

Absents excusés :

Gouhelans : Dufay Caroline

Rougemont : Cordier Mélissa, Courgey Claude, Pilliot Céline et
Procuration : Borne Alexandra à Collery Martine

Montussaint : Devillard Marie-Andrée

Tressandans : Garnier Emmanuelle

Secrétaire de séance : Chagué Benoît

La séance est ouverte à 20h35mn

Approbation du Procès-Verbal n°22 du 21 décembre 2024

Le président informe que ce PV n°22 sera présenté lors de la prochaine séance.

Travaux des écoles.

Plan de financement prévisionnel

Le Président présente aux membres du SIPER le Plan de Financement Prévisionnel.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

	Montants Hors Taxe
Travaux bâtiment	1 763 191 €
Travaux cour d'école	212 145 € t
Installation photovoltaïques	15 952 €
Maîtrise d'œuvre	170 349 €
Etudes annexes (CT, CSP, DAAT, infiltrométrie)	30 180 €
Total	2 196 137 €

Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont

*** SIPER ***

Il présente les différents partenaires financiers et les subventions qui seront attribuées au projet :

	Montants HT
Etat (DSIL DETR)	629 901 €
Région C2R	500 000 €
Région BFC Effilogis études	26 388 €
Département P@C	300 000 €
Département AMI climat	69 179 €
Union Européenne FEDER	340 272 €
SYDED (Fonds de transition Energétique)	108 915 €
Total des subventions	1 975 195 €

L'autofinancement du SIPER

(coût des travaux - le total des subventions) soit 2 196 137€ - 1 975 195€ = **220 942 € HT**

Autofinancement travaux	220 942 €
Aléas 5% du coût des travaux, non éligible aux aides	99 564 €
Assurance, non éligible aux aides	16 000 €
Coût total	336 506 €

Le Président explique que les aléas est une enveloppe financière réservée en cas d'imprévus sur le chantier. Il rappelle aussi aux membres du SIPER que le Gouvernement du 1^{er} Ministre Michel Barnier prévoyait de diminuer le taux du fond de compensation FCTVA de 16,40% à 14%. À ce jour, avec le nouveau gouvernement, aucune information précise n'a été donnée. Il rappelle néanmoins que la diminution du taux actuel entraînerait une forte augmentation de l'autofinancement du SIPER.

Délibération : 250122. 1

Le Président demande aux membres du SIPER de se prononcer sur la présentation de ce Plan de Financement Prévisionnel.

Les membres du SIPER se prononcent « pour » à l'unanimité

Choix des entreprises

Le Président informe que, lors de la réunion du 21 décembre 2024, les membres du SIPER avaient été informés et avaient approuvé l'analyse du résultat de l'Appel d'Offres des entreprises réalisée par le cabinet d'architecture Lhomme Nectoux. Il rappelle les noms des entreprises :

Lot	Entreprise	Montant HT	Note sur 100
1 Maçonnerie	FB Maçonnerie	128 275.66 €	82.50
2 Charpente bois et Métallique	OBLIGER	50 738.50 €	72.85
3 Couverture	SAS THEVENOT	152 111.30 €	60
4 Etanchéité préaux	SFCA	21 555.00 €	63.97
5 Façades ITE	FACADES BISONTINES	241 929.30 €	74.43
6 Menuiserie bois alu BSO	VD MENUISERIES	203 114.62 €	91.89
7 Métallerie	DUCROUX	98 609.00 €	85
8 Plâtrerie peinture	SAS PERRIN	253 471.72 €	74.72
9 Faïence, sols souples	SAS PERRIN	20 331.57 €	80
10 Génie climatique, plomberie	EIMI SAS	456 380.97 €	51.18
11 Electricité	COTEB CODIEL	199 250.59 €	86.21
12 Aménagement extérieurs	ALBIZZIA	150 311.50 €	87.03
13 Désamiantage	PBTP	16 885.50 €	75
Coût total HT		1 992 965.23 €	

Syndicat *Intercommunal* *Pour les Ecoles de Rougemont*

***** SIPER *****

Le Président demande aux membres du SIPER de se prononcer sur ce choix des entreprises proposé par le cabinet d'architecture Lhomme Nectoux.

Délibération : 250122.2

Les membres du SIPER se prononcent, à l'unanimité, pour la validation de cette proposition et pour retenir les entreprises figurant dans le tableau ci-dessus.

Flash des écoles

Le Président présente la maquette du flash « la vie de nos écoles ». Ce dernier sera utilisé pour informer les administrés des communes composant le SIPER de l'évolution des travaux des écoles, comme le souhaitaient les responsables du Fond Européen de Développement Régional.

Délibération : 250122.3

Les membres du SIPER acceptent à l'unanimité la maquette du flash « la vie de nos écoles ».

Certificat Economie d'Energie « CEE »

Avenant à la convention, suite au changement du prestataire retenu par le PETR.

Le président rappelle que les futurs travaux de rénovation des écoles peuvent engendrer l'obtention de CEE. Une convention avait déjà été établie avec le PETR en 2019. Elle indique que les collectivités peuvent, pour les CEE, profiter de l'accompagnement du PETR qui regroupe et procède en temps utile à la vente du volume des certificats. Le PETR a informé qu'il a changé de prestataire. Il est donc demandé aux collectivités de signer ce nouvel avenant. Il informe aussi que le nouveau prestataire est ODYCEE.

Délibération : 250122.4

Les membres du SIPER autorisent, à l'unanimité, le Président à signer cet avenant avec le PETR.

Dérogation

Le Président fait part aux membres du SIPER de la demande de dérogation de madame Noel Alice et de monsieur Ruelle Bastien de Chassey-lès-Montbozon. Ils souhaitent que leur fils Ruelle Eyden soit scolarisé à la rentrée de septembre 2025 à l'école maternelle.

Délibération : 250122.5

A l'unanimité les membres du SIPER acceptent la demande de dérogation de madame Noel Alice et de monsieur Ruelle Bastien pour leur fils Ruelle Eyden.

La séance est levée à 21h30

**Le Président
Salvi Thierry**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
pour les Écoles de Rougemont
en Mairie de 25680 ROUGEMONT**

